



Produit sous Avis Technique du CSTB

Livré sur chantier par camion malaxeur, Agilia Sols A est un mortier fluide à base de sulfate de calcium pour la réalisation de chapes autonivelantes.

Agilia Sols A est un produit de la gamme Le Système Sols de Lafarge Bétons.

Conditions Générales d'Emploi

La chape Agilia Sols A dispose d'un Avis Technique délivré par le CSTB. La chape Agilia Sols A doit être utilisée en intérieur, dans des locaux hors d'eau et hors d'air. La chape Agilia Sols A peut être employée dans des locaux ne dépassant pas le classement U4P3E2C2. La chape Agilia Sols A doit recevoir un revêtement de sol (carrelages, moquettes, parquets, résines...) et ne doit en aucun cas rester nue.

Performances Techniques

Avis Technique	produit sous Avis Technique du CSTB
Classement UPEC®	U4P3E2C2
Réaction au feu	incombustible A1FL (décision 96/603/CE et arrêté du 21/11/02)
Composition mortier	sulfate de calcium, sables, eau, additifs
Caractéristiques Fibres	fibres synthétiques (en formule Agilia Sols A Fibré)
Masse volumique (mortier durci)	2 t/m ³
Temps d'utilisation	jusqu'à 3 h après la fabrication
Résistances Mécaniques	C20 F4
Dilatation Thermique	0,012 mm/m/°C (Rapport d'Essais n°SM/01-0007 CSTB)
Conductivité Thermique	2,5 W/m.K (Rapport d'Essais n°SM/01-0007 CSTB)
Module d'élasticité	> 15 000 MPa (classe E15 selon la norme NF EN 13813)
Température des locaux	comprise entre +5 °C et +30 °C pendant et après le coulage
Tolérances de planéité d'exécution	3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm

Mise en œuvre

La mise en œuvre s'effectue par un applicateur agréé par Lafarge Bétons, membre du réseau Le Système Sols. Réalisée à l'aide d'une pompe à mortier fluide, elle suit les spécifications de l'Avis Technique.

La référence des Chapes Fluides
Le Système Sols



les matériaux au cœur de la vie™

Domaines d'utilisation

La chape Agilia Sols A s'utilise, en travaux neufs ou en rénovation, sur support :

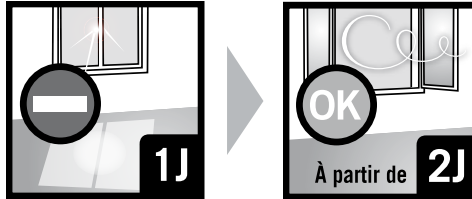
- › en maçonnerie,
- › planchers béton,
- › dallages sur terre-plein,
- › supports en bois ou en panneaux dérivés du bois,
- › chapes asphaltes,
- › anciens revêtements non putrescibles.

La chape Agilia Sols A peut être mise en œuvre :

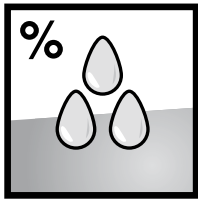
- › en pose désolidarisée,
- › en pose flottante (sur sous-couches thermiques et/ou acoustiques),
- › sur tout type de plancher chauffant à eau, réversible ou non.

Conditions Générales d'Accessibilité

- › La chape doit impérativement rester protégée pendant 24 h de l'eau, de l'ensoleillement direct et des courants d'air.
- › Le local doit être aéré modérément à partir de 48 h après le coulage.
- › Une circulation piétonne est possible dès le 2e jour et les locaux sont mis à disposition des entreprises de second œuvre dès le 3e jour, tout en évitant les risques d'endommager la chape.



Pose du revêtement de sol



- › Avant la pose de tout revêtement de sol, l'applicateur éliminera la pellicule de surface afin d'assurer une bonne adhérence des produits de liaisonnement.
- › La vérification de l'humidité résiduelle de la chape est obligatoire :
 - L'entreprise de pose de revêtements de sol est alors responsable de la réception du support et doit, dans tous les cas, réaliser cette mesure afin d'être conforme à la pose du revêtement qui a été choisi.
 - L'applicateur pourra réaliser cette mesure si l'entreprise de pose du revêtement de sol la lui demande (modalités à définir avec l'applicateur).
- › Dans le cas d'un enrobage de plancher chauffant, la mise en chauffe par le chauffagiste est obligatoire avant la pose du revêtement de sol, conformément aux textes en vigueur.
- › Utiliser des produits de collage compatibles, demander conseil au fournisseur de produit.

Durée de séchage indicative avant recouvrement*

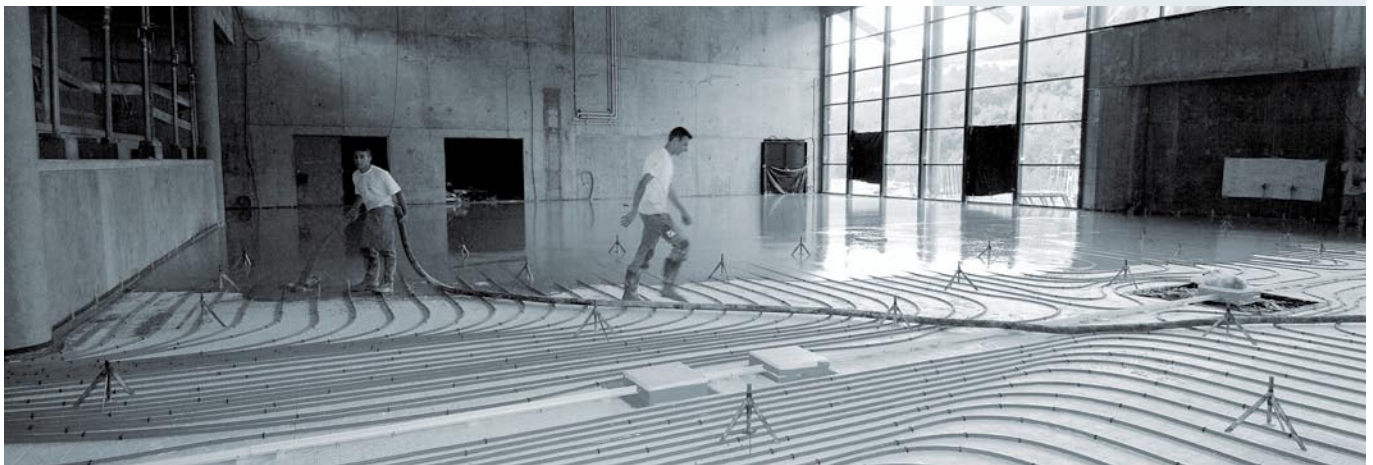
Épaisseur de la chape	Humidité résiduelle	
	0,5 %	1 %
Avec système de chauffage par le sol		
5 cm	4 semaines*	3 semaines*
6 cm	5 semaines*	4 semaines*
7 cm	7 semaines*	6 semaines*
8 cm	9 semaines*	8 semaines*
Sans système de chauffage par le sol		
3 cm	3 semaines**	3 semaines**
4 cm	5 semaines**	4 semaines**
5 cm	7 semaines**	6 semaines**
6 cm	9 semaines**	8 semaines**

* selon les conditions climatiques, en respectant la mise en chauffe et les règlements techniques en vigueur.

** selon les conditions climatiques et en respectant les règlements techniques en vigueur.

Conditions de pose du revêtement

Type de revêtement de sol	Humidité résiduelle de la chape en fonction du classement E du local	
	E1	E2
Carrelage	< 1 %	< 0,5 %
Revêtements plastiques collés	< 0,5 %	< 0,5 %
Revêtements textiles non perméables	< 0,5 %	
Revêtements textiles perméables (sans sous-couche)	< 1 %	
Parquets	< 0,5 %	
Système d'étanchéité ou de protection à l'eau sous carrelage	< 0,5 %	< 0,5 %



La référence des Chapes Fluides
Le Système Sols

Lafarge Granulats Bétons Services
 5, boulevard Louis Loucheur
 BP302 - 92214 St Cloud Cedex

Tél. : (+33) (1) 49 11 44 16
 Fax : (+33) (1) 49 11 43 58
 systemesols@lafarge.com

www.lafarge-betons.fr

LAFARGE